

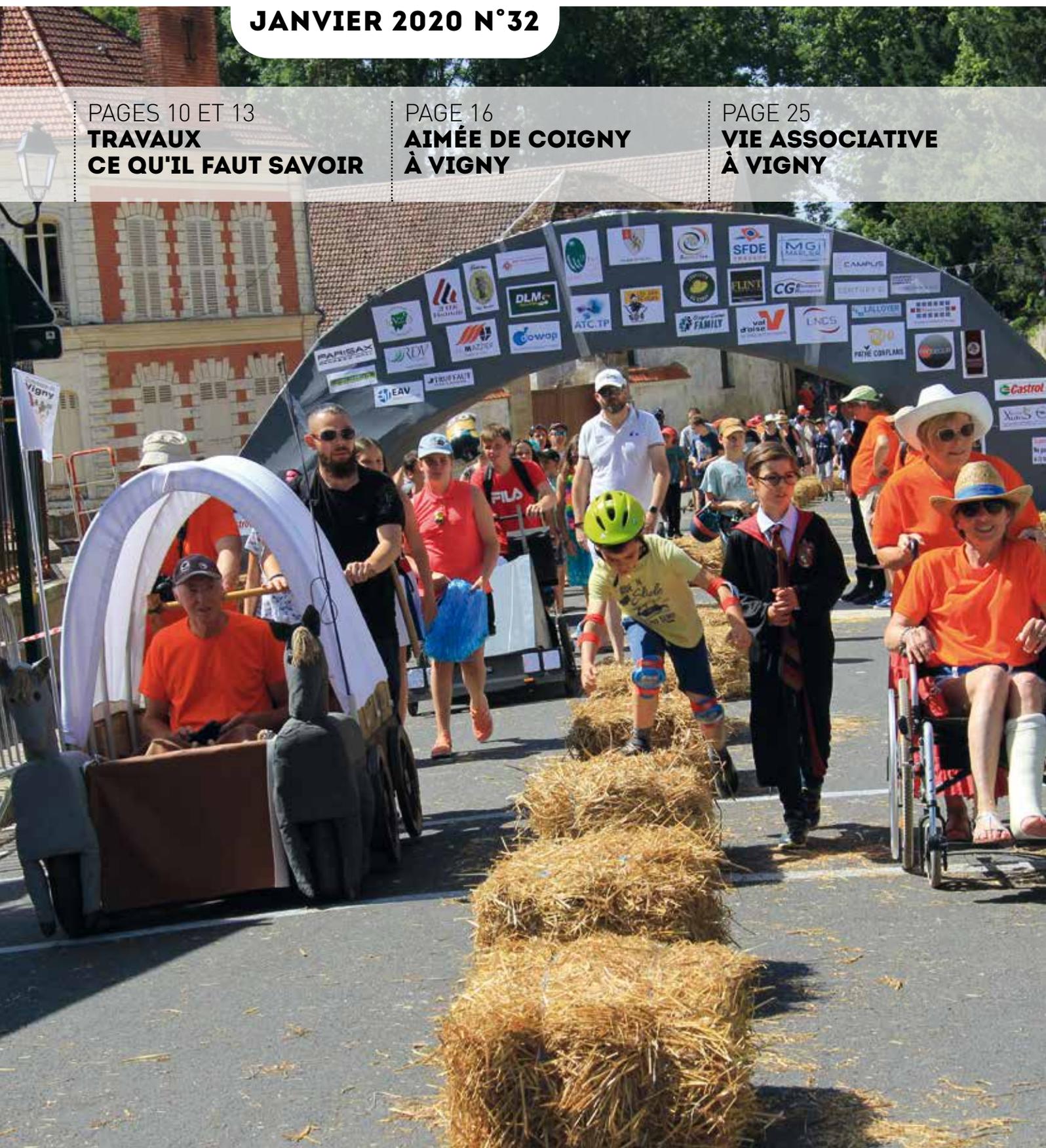
LES
ECHOS
DE *Vigny*

BULLETIN MUNICIPAL
JANVIER 2020 N°32

PAGES 10 ET 13
**TRAVAUX
CE QU'IL FAUT SAVOIR**

PAGE 16
**AIMÉE DE COIGNY
À VIGNY**

PAGE 25
**VIE ASSOCIATIVE
À VIGNY**





Editorial 03

Budget communal

Budget principal - Exercice 2019 04
 Service assainissement - Exercice 2019 05
 Part des taxes locales dans les recettes 06
 Taux d'endettement budget principal 06
 Taux d'endettement budget annexe : assainissement 07

Informations municipales

Taux des 4 taxes locales 2019 des communes de la CCVC 08
 Les recettes : évolution des dotations de l'État au profit de la commune 09
 Les dépenses : la contribution de la commune au fonds de péréquation 09
 Travaux réalisés dans la commune en 2019 10
 Ce qu'il faut savoir 13

Dossier

Aimée de Coigny à Vigny 16

Actualités

Collège Roland Vasseur 19
 Une année à l'école 20
 Une nouvelle vie pour Laurence Flament 21
 Les anciens témoignent 22
 Le Téléthon 22

Théâtre de l'Usine : 2 farces 22
 Noël des enfants 23
 Le Père Noël à la cantine 23
 23^{ème} marché de Noël de Vigny 24
 Le festival du conte 24

Vie associative

Association Sportive du Vexin 25
 Tennis Club de Vigny 25
 Vigny loisirs 26
 École de Sabre Kusanagi 26
 Association des Parents d'Élèves de Vigny (APEV) 27
 Des nouvelles du clocher 27

En bref

Le personnel administratif de la mairie 28
 Portrait : René Lokocki 28
 Ils se sont distingués... 29
 Actualité du Conseil Intercommunal Jeunes (CIJ) 30
 Un nouveau chef chez les pompiers 30
 Assistantes maternelles agréées par la commune 31
 Annuaire médical et paramédical 31
 Distribution des bacs de collecte 32
 Déchèterie de Vigny 32
 Jours de collecte des encombrants 32
 État civil 33
 Liste des récipiendaires 33

Arrêt sur images

Moments forts de 2019... 34
 Agenda 36



En raison de la période électorale légale, le Maire s'abstient de publier un éditorial.

Budget principal

Exercice 2019

■ SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES		RECETTES
CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL Fournitures, travaux et services extérieurs, impôts	448 307	PRODUITS DES SERVICES ET PRODUITS DOMANIAUX	172 567
CHARGES DE PERSONNEL Administration, technique, voirie et espaces verts, gardiennage, entretien des locaux	507 351	IMPÔTS DIRECTS LOCAUX	412 251
ATTÉNUATIONS DE PRODUITS Prélèvement obligatoire sur les ressources fiscales de la commune au profit des collectivités et intercommunalités défavorisées	65 575	DOTATIONS DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	277 291
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Contingent incendie, contributions aux syndicats, subventions à la Caisse des Ecoles, CCAS et diverses associations	141 262	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS • Dotation globale de fonctionnement • Dotation de solidarité rurale • Compensation au titre des taxes locales • Autres dotations et participations	39 619 31 907 5 199 8 580
CHARGES FINANCIÈRES (Intérêts de la dette)	6 368	AUTRES RECETTES Dont revenus des immeubles et excédent de l'exercice précédent	1 981 722
AUTRES CHARGES (Charges exceptionnelles + dépenses imprévues)	88 273		
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 672 000		
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 929 136	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 929 136

■ SECTION D'INVESTISSEMENT

	DÉPENSES		RECETTES
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	16 845	PRÉLÈVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Épargne brute)	1 672 000
ACQUISITIONS : Matériels, mobiliers et terrains	577 921	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	403 484
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT	2 105 848	EMPRUNTS	152 300
AUTRES DÉPENSES	108 267	PRODUITS DES CESSIONS	89 180
		AUTRES RECETTES Dont fonds compensation TVA et excédent exercice précédent	491 917
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 808 881	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 808 881

Service assainissement

Exercice 2019

SECTION D'EXPLOITATION

	DÉPENSES		RECETTES
CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL Fournitures, travaux et services extérieurs	75 554	PRODUITS DES SERVICES	140 425
CHARGES FINANCIÈRES (Intérêts de la dette)	8 217	SUBVENTION D'EXPLOITATION	4 194
AUTRES CHARGES	53 792	AUTRES RECETTES	44 880
AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS	95 231	AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	93 334
VIREMENT POUR DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	50 039		
TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION	282 833	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	282 833

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DÉPENSES		RECETTES
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	61 682	PRÉLÈVEMENT SUR RECETTES D'EXPLOITATION	50 039
ACQUISITIONS : Matériel, terrains	46 799	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT	136 198
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (Dont frais d'études)	176 972	EMPRUNTS	77 245
OPÉRATIONS SOUS MANDAT (Travaux sur le domaine privé)	123 613	OPÉRATIONS SOUS MANDAT (Subventions + différentiels versés par les usagers)	170 000
AUTRES DEPENSES (Dont déficit de l'exercice précédent)	594 282	AUTRES RECETTES Dont fonds de compensation TVA et excédent affecté de la section d'exploitation	567 969
AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	93 334	AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS	95 231
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS	42 880	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS	42 880
OPÉRATIONS PATRIMONIALES Affectation des frais d'études sur compte d'immobilisation	117 424	OPÉRATIONS PATRIMONIALES Affectation des frais d'études sur compte d'immobilisation	117 424
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 256 986	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 256 986

■ PART DES TAXES LOCALES ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION DANS LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (54,06 %)

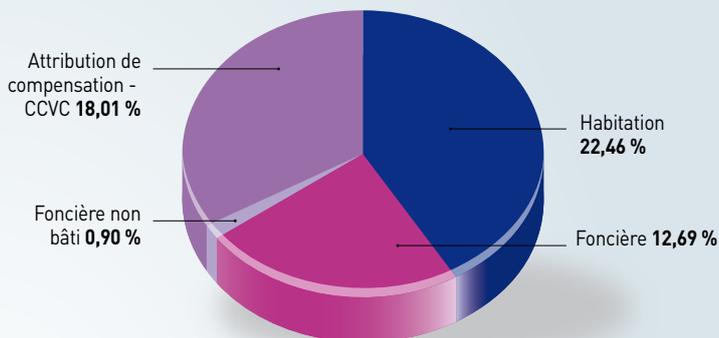
Au 1^{er} janvier 2018 la commune a changé de régime fiscal, elle est désormais soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

La Communauté de Commune du Vexin Centre (CCVC) perçoit de toutes les communes membres :

- la cotisation foncière (CFE),
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprise (CVAE),
- l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER),
- la taxe sur les communications (TASCOM),
- la taxe additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB),
- la compensation de la part salaire (CPS) composante de la DGF.

En contrepartie de la perte du produit de l'impôt local, la commune reçoit de la CCVC une attribution de compensation (AC).

Sur les bases précitées, la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT), composée de représentants de l'ensemble des communes membres de la CCVC, est chargée de définir les montants définitifs de l'AC, déduction faite des charges transférées (entretien des zones d'activités, éclairage public,...).



Ce régime fiscal permet :

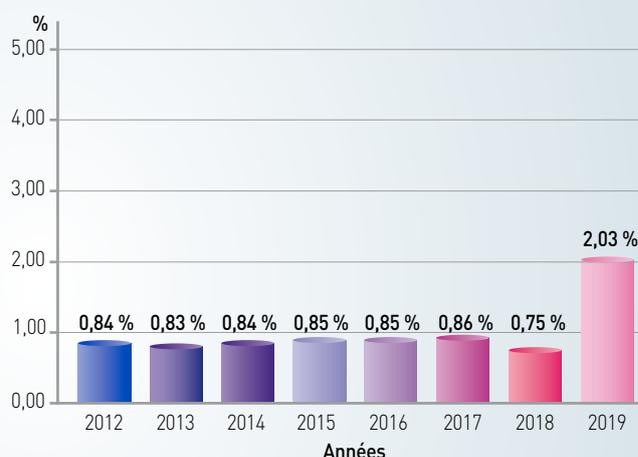
- de supprimer à terme les écarts de taux existant (sans modifier les bases évaluées au niveau de la commune),
- d'atténuer la concurrence entre les communes vis-à-vis de l'accueil des entreprises,
- de mutualiser les risques économiques (pertes de bases de ressources suite à une diminution d'activité, une fermeture d'entreprise, ...),
- d'accompagner une politique économique intercommunale en unifiant le taux de la cotisation foncière et les différentes aides (exonérations, bâtiments, terrain-promotion...),
- d'atténuer les disparités de richesses fiscales en créant une dotation de solidarité.

■ TAUX D'ENDETTEMENT BUDGET PRINCIPAL

Le taux d'endettement est le ratio entre le montant annuel du remboursement de la dette (capital+intérêts) et le montant des recettes réelles de fonctionnement.

Il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.

- En 2019, remboursement des premières annuités du premier prêt contracté pour la somme de 522 500 € pour la réalisation des travaux de réhabilitation du bâtiment la Gaudière en 5 logements locatifs conventionnés.



■ TAUX D'ENDETTEMENT BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

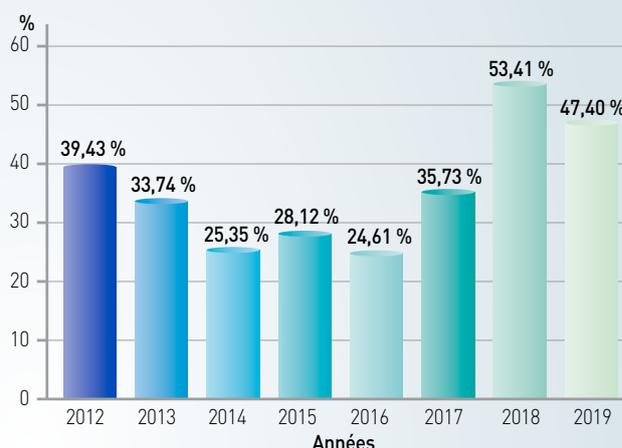
Les emprunts de l'encours de la dette au 31/12/2019 ont été contractés pour la réalisation des investissements suivants :

- En 2005, travaux d'assainissement du Bord'Haut (1 238 445 €) et du chemin de Vernon (151 518 €). Un emprunt de 100 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne et un emprunt de 172 800 € consenti par l'Agence Seine Eau Normandie (SAEN) sous forme d'aide financière sans intérêt.
- En 2013, réhabilitation de la station d'épuration (144 222 €). Un emprunt de 22 000 € sans intérêt a été contracté auprès de SAEN.
- En 2016, démarrage des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement (1 799 000 € et frais d'études 300 000 €). Emprunt de 645 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), un autre emprunt sans intérêt a été contracté auprès de SAEN (17 884,54 €).

La baisse du taux en 2019 résulte d'une augmentation des recettes réelles car les annuités 2018 et 2019 sont identiques.

La redevance d'assainissement est la principale recette d'exploitation, et ne peut à elle seule permettre d'atteindre le taux d'endettement convenable de 20 %.

La redevance d'assainissement en 2019 est passée de 2,50 € à 2,60 €/m³.



Pour rappel, la loi NOTRe entraîne le transfert de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités, s'agissant de la CCVC la compétence assainissement est transférée depuis le 1^{er} janvier 2020.

L'investissement futur pour une nouvelle station d'épuration intercommunale Vigny-Longuesse est nécessaire car il sera indispensable de remplacer notre station d'épuration actuelle.

Très clairement sans le transfert de cette compétence à l'intercommunalité depuis le 1^{er} janvier, le coût d'investissement aurait été pris en charge exclusivement par la commune de Vigny et Longuesse. Sans cette mutualisation, nous aurions encore à poursuivre une hausse significative de la redevance assainissement.

■ TAUX DES TAXES LOCALES 2019 DES COMMUNES DE LA CCVC

COMMUNE	Taxe habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti	CFE*
ABLEIGES	13,00 %	7,49 %	30,36 %	
AVERNES	12,90 %	8,03 %	33,05 %	
BELLAY EN VEXIN	14,48 %	12,45 %	42,94 %	
BERVILLE	15,11 %	13,80 %	49,54 %	
BOISSY L'AILLERIE	11,75 %	8,50 %	43,49 %	
BREANCON	12,13 %	7,96 %	44,78 %	
BRIGNANCOURT	12,52 %	10,31 %	122,37 %	
CHARS	14,87 %	14,63 %	49,64 %	
CLERY EN VEXIN	12,04 %	9,46 %	44,70 %	
COMMENY	12,22 %	6,51 %	29,62 %	
CONDECOURT	12,79 %	7,68 %	36,47 %	
CORMEILLES EN VEXIN	15,63 %	12,74 %	51,57 %	
COURCELLES SUR VIOSNE	14,48 %	13,79 %	39,64 %	
FREMAINVILLE	14,95 %	9,49 %	54,39 %	
FREMECOURT	15,78 %	10,44 %	70,06 %	
GOUZANGREZ	14,87 %	10,85 %	49,26 %	
GRISY LES PLATRES	15,79 %	13,65 %	62,29 %	
GUIRY EN VEXIN	10,90 %	3,00 %	37,14 %	
HARAVILLIERS	15,62 %	14,71 %	54,61 %	
LE HEAULME	13,07 %	7,38 %	39,43 %	
LONGUESSE	15,63 %	12,45 %	41,47 %	
MARINES	19,56 %	16,65 %	49,51 %	
MONTGEROULT	15,23 %	11,64 %	38,72 %	
MOUSSY	10,40 %	5,60 %	28,92 %	
NEUILLY EN VEXIN	11,60 %	4,84 %	119,41 %	
NUCOURT	15,18 %	7,68 %	37,30 %	
LE PERCHAY	12,42 %	13,68 %	51,23 %	
SAGY	12,78 %	10,27 %	40,40 %	
SANTEUIL	17,22 %	16,59 %	68,76 %	
SERAINCOURT	13,97 %	7,56 %	57,38 %	
THEMERICOURT	11,90 %	6,12 %	34,75 %	
THEUVILLE	14,26 %	12,09 %	49,02 %	
US	14,72 %	11,42 %	35,48 %	
VIGNY	13,07 %	8,03 %	24,52 %	
CCVC	3,02 %	2,53 %	9,46 %	20,59 %

*CFE = Taxe sur la cotisation foncière des entreprises

*En 2018 la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre) est passée en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Cela veut dire que la communauté de communes perçoit au lieu et place des communes membres l'ensemble de la fiscalité économique, et fixe désormais les taux.

■ LES RECETTES : EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT AU PROFIT DE LA COMMUNE

Afin de diminuer les dépenses de l'État pour réduire son déficit, il est demandé aux collectivités locales de participer à la baisse de la dette

publique. Cela s'est traduit pour notre commune par une diminution des dotations qui sont versées chaque année par l'État.

Il faut savoir que les ressources financières des communes viennent principalement des taxes locales : habitation, foncière, foncière non bâti, cotisations foncières des entreprises, cotisations sur valeur ajoutée des entreprises.

Autres ressources, les dotations versées par l'État :

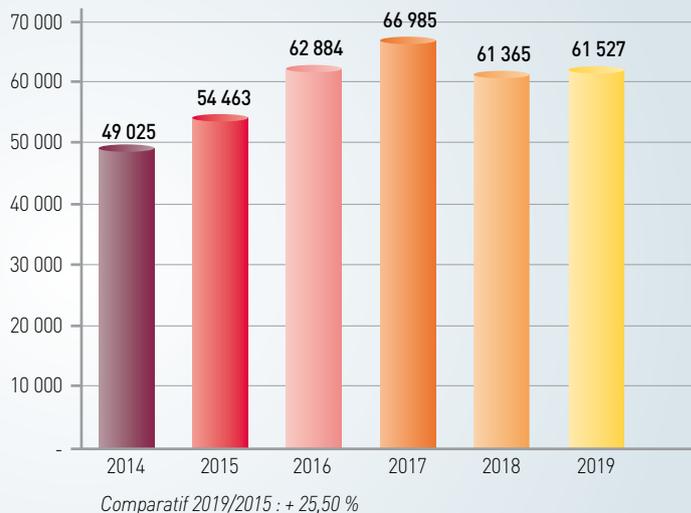
- a) Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée aux collectivités territoriales dont les communes.
- b) Dotation de Solidarité Rurale (DSR) attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants afin de tenir compte d'une part des charges des communes pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et d'autre part de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Évolution DGF-DSR



■ LES DÉPENSES : LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU FONDS DE PÉRÉQUATION

Évolution FPIC-FNGIR



FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dont celle de Vigny pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : consiste à assurer à chaque commune et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) la compensation des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle.

Travaux réalisés dans la commune en 2019

→ Acquisition bâtiment de la Poste



Depuis le 21 février la commune est propriétaire d'un ensemble immobilier en plein centre de la commune, pour un montant de 280 000 € (le coût d'acquisition a été subventionné à plus de 70 %), qui comprend :

Au rez-de-chaussée, le bureau de poste, une salle de tri, des locaux sanitaires, pour une surface de 337 m², plus une cour intérieure.

La commune loue cet ensemble par reconduction de bail à la Poste pour un montant annuel de 23 000 €.

Au-dessus du bureau de poste, un appartement de type F4 d'une superficie de 100 m². Celui-ci a été remis en état (peintures, sol, cuisine aménagée) et a été loué dès le mois de juin.

→ Bâtiment de La Gaudière : transformation en 5 logements conventionnés



Les travaux de réaménagement de ce bâtiment se sont terminés en fin octobre. Le chantier a duré près de 18 mois, avec de nombreuses surprises impliquant des retards par rapport au planning initial. Nous avons été obligés de reprendre les planchers

bois, par des planchers avec bacs acier et béton, puis des poutres maîtresses en bois qui n'étaient pas suffisamment saines, pour les remplacer par des poutres en acier (IPM). A cela s'ajoutent la pose d'une rampe pavée et d'une main courante dans les escaliers. Ces travaux non prévus ont engendré un surcoût de plus de 146 402 €HT.

De plus, le taux de la TVA réduit pour des travaux de réhabilitation est passé de 5,5 % à 10 % entraînant de fait une diminution de 35 764 € de TVA récupérables sur cette opération.



Le coût total de réhabilitation de ce bâtiment, est revenu à 794 759 €HT pour la création de 5 appartements allant du studio de 25 m² au T5 de 80 m². Pour le financement de ces travaux, la commune a contracté deux emprunts, le premier au taux de 1,86 % et le second au taux de 1,76 % d'une durée de 40 ans. Par ailleurs, depuis le mois de novembre, nous avons eu beaucoup de difficultés pour obtenir les branchements aux réseaux d'électricité et du gaz suite à des difficultés administratives avec ces deux entités (ENEDIS et GRDF). Ces 5 logements seront loués à partir du mois de février.

Ces 5 appartements seront gérés par Loca Rythm qui est une association spécialisée dans la gestion locative de logements conventionnés pour le compte de bailleurs de type collectivités.

→ Rue du Général Leclerc : de la boulangerie jusqu'à la galerie d'art



La réfection des trottoirs en pavés a été réalisée pendant l'été.

Coût des travaux : 45 618 €HT entièrement à la charge de la commune.

→ Marquage au sol



Pour la création de places de stationnement ou de chicane de ralentissement, route d'Us, route du Bord'Haut et rue Marie.

Rue de Montmorency : pour des besoins de manœuvres des véhicules de ramassages des ordures ménagères, un zébra de défense de stationner a été réalisé et une place PMR (personne à mobilité réduite) a été marquée.

Travaux réalisés dans la commune en 2019 (suite)

→ Zone 30 km/heure

Depuis la mi-mars, une nouvelle zone 30 km/h a été installée dans le quartier de la Gaudière depuis la rue Pierre Peineau jusqu'au bas de la rue Marie.



→ Rond-point des vignes et échangeur RD169

Le conseil départemental a refait entièrement la couche de roulement et le marquage au sol de ces voies.

→ Rue des Anciens Combattants

La Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) a quant à elle refait la couche de roulement de la voie intercommunale (de la croix Jacquebot jusqu'au tunnel de la RD14).

→ Abattage des arbres morts rue Marie



Courant novembre nous avons fait abattre une cinquantaine d'arbres morts qui risquaient de tomber, afin de mettre en sécurité la rue Marie.

Le bois a été récupéré par la commune afin de le distribuer aux personnes qui le souhaiteraient. La demande peut être faite à la mairie.



→ Chemin des Fontaines : tronçon rue Yves de Kervéguen/Le Centaure

Sur ce chemin, il a été effectué un raclage de la couche de terre de façon à niveler ce dernier, une couche de grave a été déposée et compressée, arrosée (pour la durcir), une couche de bitume a été déposée et recouverte de gravillon en bicouche.



Le coût des travaux a été de 19 268 €HT intégralement financé par la commune.

→ Chemin de la fontaine aux malades

Ce très beau chemin situé entre le chemin de Vernon et le chemin des Fontaines a été entièrement refait avec de la grave, ce dernier avait été dégagé par les employés communaux il y a deux ans. Il s'agit d'un chemin creux qui permettra aux marcheurs de faire le tour de notre commune en empruntant le moins possible les routes.



Le coût de ce réaménagement 9 402 €HT avec une participation du PNR de 6 581 €HT.

→ Jardin de la mairie

Des mains courantes ont été installées au niveau des marches du cheminement pour se rendre au conservatoire de musique. La mise aux normes PMR (personne à mobilité réduite) sera réalisée lors des travaux de réhabilitation de la mairie.



→ Départ de la société SEPUR

La société SEPUR qui louait des terrains et bâtiments communaux (chemin de Vernon) a déménagé ses bureaux et son entrepôt de camions de bennes à ordures ménagères sur son site de Conflans Saint Honorine depuis le mois de mars dernier, ce départ était prévu suite à la fermeture du centre de tri de Vigny.



La commune s'oriente sur la vente de ce bien immobilier et d'une partie du terrain, à une société artisanale spécialisée en tôlerie, emboutissage et prototype divers, qui souhaite venir s'implanter sur cette zone.

Travaux réalisés dans la commune en 2019 (suite)

→ Travaux d'entretien

La façade métallique de l'accès à l'appartement située au-dessus du bureaux de poste et la grande porte de l'atelier communal ont été repeintes. La porte d'entrée de la cantine, côté ruelle aux Moines, a été remplacée ainsi que les vitres suite à un incident volontaire datant de fin juin.



→ Passe général pour les clés communales



Cela paraît anecdotique mais il faut savoir que plus de 240 clés avaient été recensées pour l'ensemble des bâtiments communaux !

Vous imaginez le temps parfois passé à trouver la bonne clé...

La municipalité par souci de simplification pour tous les utilisateurs (personnel communal, professeurs des écoles, associations...) avait pris la décision d'installer un passe sur les serrures.

La première phase a été réalisée en 2018 avec l'installation d'un passe général ou différentiel sur chaque serrure des écoles maternelle et primaire.

La seconde phase a été déployée en 2019 dans les salles des fêtes, église. L'organigramme et l'installation des nouvelles serrures ont été réalisés par notre employé communal Jean-Michel Maerten.

→ Eclairage Publique, programme LED



La seconde tranche a été réalisée avec le remplacement de 104 lanternes : rue de la Comté (du stade à la déchèterie), rue des Saules, route d'Us, allée du Bois Ribot, ruelle aux Moines, rue de Rouen et rue de Gisors.

Coût de l'opération 46 000 €HT avec une participation du SIERC (Syndicat Intercommunal d'Electricité et Réseaux de Câbles du Val d'Oise) de 17 135 €HT.

→ Archivage de la mairie

Les archives communales constituant la mémoire de la commune et leur conservation en garantissant la bonne gestion administrative, nous avons entrepris depuis plusieurs années l'archivage des documents et dossiers produits par la mairie. Nous sommes aidés dans cette tâche par le Centre Interdépartemental de Gestion. Après une étape importante d'inventaire, de tri et d'élimination, les instruments de recherche sont en cours d'élaboration. Les archives communales sont installées dans un local du sous-sol de la salle des fêtes.



→ Travaux d'aménagement des Ormeteaux nord

Les travaux de terrassement ont été effectués sur les 2^{ème} et 3^{ème} trimestres. Les réseaux (assainissement, électrique, gaz, eau...) ont été installés et la première phase de la voirie a été réalisée, la deuxième phase sera réalisée lorsque les huit constructions seront terminées. A ce jour, 7 parcelles sur 8 ont déjà été vendues par l'aménageur Flint Immobilier.

→ Consignes à vélo installées sur le parking Trapil

Idéalement situées à proximité des arrêts de bus de la ligne Cergy Express 95-04 et en face de la station « Coup de Pouce », ces 4 consignes permettent de mettre votre vélo en sécurité pendant que vous utilisez les transports en commun. Les personnes intéressées doivent se faire connaître auprès de la mairie.



Ce dispositif est porté par le PNR du Vexin, et il accompagne les 4 vélos électriques mis à la disposition pour les habitants qui acceptent de modifier leurs habitudes de transport. Les 4 vélos ont été distribués en février pour des périodes renouvelables allant de 3 mois à 1 an.

→ Assainissement : travaux de raccordement en domaine privé

Suite à la mise en séparatif du réseau d'assainissement des rues principales de la commune, il a fallu procéder à la mise en conformité des habitations. 56 riverains ont répondu favorablement à cette mise en conformité. Ces travaux de raccordement subventionnés par l'agence de l'eau sont désormais terminés.

→ Fibre optique

La fibre est totalement déployée sur Vigny. Pour savoir si vous êtes déjà raccordable : <https://www.valdoisefibre.fr/#/test-eligibilite/numero-de-voie>.

Ce qu'il faut savoir **Rappel**

Déclaration préalable de travaux :

Les travaux, créant entre 5 m² et 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol, ne sont pas soumis à permis de construire, mais vous devez avant de les engager, déposer impérativement une déclaration de travaux auprès de la mairie.

Même principe si vous comptez :

- Refaire votre toiture, même à l'identique ;
- Remplacer une porte ou une fenêtre par un autre modèle ;
- Percer une nouvelle fenêtre ou une porte ;
- Entreprendre des travaux de ravalement de façade ;
- Installer ou remplacer un portail, portillon, une clôture ;
- Installer ou construire un abri de jardin, un garage.

Par ailleurs, la commune étant située dans un périmètre de protection classé ou inscrit au titre des monuments historiques, la déclaration préalable fera l'objet de l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Arrêté municipal pris le 3 octobre 2019 rappelle aux habitants que :

- L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique.

Chacun est tenu de balayer le trottoir et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au-devant des immeubles bâtis ou non bâtis. S'il n'existe pas de trottoirs, un espace de 1,20 mètres de largeur devra être entretenu au droit de façade ou de la clôture des riverains.

Le nettoyage concerne le balayage, mais également le désherbage et le démoussage des trottoirs.

Le désherbage doit être réalisé soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques interdits par la loi. Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et déposés, selon leur nature, dans les containers d'ordures

ménagères ou bien traités avec les déchets verts.

Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales.

Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondation en cas de fortes pluies.

- Par temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige au droit de leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel, du sable, des cendres ou encore des sciures de bois devant leurs habitations.
- **Tailles des haies :** les haies doivent être taillées par les propriétaires à l'aplomb du domaine public et leur hauteur être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.
- **Elagage :** les branches et racines s'avancant sur le domaine public doivent être coupées par le propriétaire ou le locataire, au droit de la limite de propriété.

A défaut ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restées sans effet.

Utilisation des tondeuses à gazon, tronçonneuses :

Un arrêté municipal pris le 16 décembre 2014, rappelle aux propriétaires riverains leurs obligations en distinguant les particuliers et les professionnels avec les jours et heures de fonctionnement suivants :

Pour les particuliers :

Du lundi au vendredi : 8h à 12h - 14h30 à 19h30

Le samedi : 9h à 12h - 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés : 10h à 12h

Pour les professionnels :

Du lundi au vendredi : 8h à 19h30

Le samedi : 9h à 12h30 - 13h30 à 19h

Les prochaines élections municipales sont prévues les 15 et 22 mars 2020

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste s'applique désormais aux communes à partir de 1 000 habitants. Les listes doivent être complètes (pour Vigny le nombre de conseillers municipaux est de 15), paritaires composées alternativement d'un candidat de chaque sexe, sans modification possible. Toute annotation ou nom rayé rendra le bulletin nul.

Vous élirez également deux conseillers communautaires et un suppléant.

Au moment du vote, vous aurez un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats : élections municipales et communautaires. Vous ne votez qu'une seule fois pour ces deux listes. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, par délibération du 28 novembre 2017 a institué l'obligation à déclaration préalable, prévue à l'article L421-4 et par l'article R421-13 du code de l'urbanisme, pour toutes divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par vente ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.



Comme l'année précédente **L'association Ma Commune Ma Santé** est à votre disposition si vous souhaitez changer votre mutuelle ou tout simplement obtenir des informations sur le fonctionnement et les propositions qui peuvent vous être faites. Vous pouvez les contacter par téléphone **05 64 10 00 48** ou par mail **macommunemasante.org**

Une permanence avec un représentant de **Ma Commune Ma Santé** se tiendra dans le courant de l'année 2020.

Nous ne manquerons pas de vous communiquer la date prévue à cet effet afin de convenir d'un rendez-vous individuel.

Ce qu'il faut savoir (suite)

Maison France Services



La Maison de Services au Public (MSAP) a Vigny a été labellisée Maison France Services !

Le 15 novembre dernier sur proposition de monsieur le Préfet, le Premier Ministre a retenu trois sites du Val d'Oise qui seront labellisés pour devenir une Maison France Services à compter du 1^{er} janvier 2020.

- Cergy
- Garges-Sarcelles
- Vigny

Située dans l'actuel bureau de poste de la commune, la MSAP (Maison de Service Au Public) devient donc une Maison de France Services, c'est la première du vevin et nous pouvons nous réjouir d'avoir ces services de proximité sur notre commune.

RAPPEL EN QUELQUES MOTS

L'objectif reste le même qu'une MSAP à savoir aider les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien dans un seul et même lieu. Le Président de la République a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre à nos concitoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus

près du terrain (objectif un par canton d'ici 2022 sur l'ensemble du territoire national).

CE QUI VA CHANGER

- Une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation en l'espèce les agents de la poste de Vigny
- Au moins deux agents polyvalents présents en permanence, en l'espèce les agents de la poste
- Ouverte au minimum vingt-quatre heures par semaine, sur cinq jours ouvrables
- Les structures qui seront homologuées France Services bénéficieront d'un financement annuel de 30 000 €. Pour les structures postales (Vigny par exemple), 4 000 € sont pris en charge par le service inter-opérateurs, le reste étant versé à la Poste au travers du fonds postal de péréquation territoriale.

Les partenaires ouverts au bureau de poste sont les suivants :



N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, suggestions sur la Maison France Services de Vigny

Transfert de la compétence assainissement au SIARP



Depuis le 1^{er} janvier 2020, la commune n'exerce plus la compétence assainissement, cette compétence a été reprise par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement pour la Région de Pontoise (SIARP).
73, rue de Gisors 95300 Pontoise
Téléphone : 01 30 32 74 28
Mail : contact@siarp.fr
Site : www.siarp.fr

Ce syndicat assume les missions suivantes :

- L'exploitation des réseaux d'assainissement et des équipements techniques (postes de relevage, station d'épuration) ;
- La réalisation des études de conception et des travaux sur les collecteurs et les équipements publics d'assainissement ;
- La réalisation de campagne de dératization, de curage préventif et d'inspection télévisée des réseaux ;
- L'instruction des demandes d'urbanisme (demandes préalables, permis de construire, permis de démolir) ;
- La réalisation des contrôles de conformité en assainissement collectif, chez les particuliers et les industriels ;

Pour toute question les administrés sont invités :

- A consulter le site internet du syndicat sur lequel sont récapitulés les missions exercées par ses équipes et le règlement d'assainissement désormais applicable sur la commune ;
- A contacter le standard SIARP qui est ouvert les lundis et jeudis de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h, les mardis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h30.

En cas de problèmes sur le réseau d'assainissement, sur le domaine public ou bien en domaine privé, le syndicat dispose d'un service d'astreinte joignable 24h/24 et 7j/7 au 06 08 04 85 44.

Suivi d'activité de la MSAP de Vigny⁽¹⁾

	2019												Total
	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
CAF*	9	5	3	6	2	0	1	3	5	14	4	3	55
PÔLE EMPLOI*	2	1	2	3	4	1	0	1	0	9	7	6	36
CNAV*	1	3	0	0	5	0	2	0	0	2	0	0	13
CPAM*	0	1	2	4	3	3	3	2	7	13	6	2	46
Téléprocédures*	1	7	3	3	5	3	1	14	39	11	26	3	116
La poste*	4	4	5	23	27	9	5	9	6	31	8	7	138
Autres sites publics	0	8	4	2	5	0	0	11	4	45	45	28	152
Mairie/Communauté Communes	1	1	2	0	6	3	0	4	1	6	4	3	31
Total	18	30	21	41	57	19	12	44	62	131	100	52	587

(1) En nombre de connections sur les sites numériques des partenaires
 * Sites partenaires

Ce qu'il faut savoir (suite)

Conciliateur de justice

Depuis le 1^{er} septembre 2019, madame Fabienne de ZITTER a été désignée dans les fonctions de conciliateur de justice auprès du tribunal d'instance de Pontoise pour une durée d'un an.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice qui intervient dans le cadre d'un conflit entre deux personnes physiques ou morales afin d'obtenir un accord amiable entre elles et d'éviter ainsi un procès (problème de mitoyenneté, conflit entre propriétaire et locataire, problème de copropriété, querelle de voisinage, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture...).

Madame Fabienne de ZITTER tient des permanences uniquement sur rendez-vous, à la mairie de Vigny : le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 9h à 12h. Tél. : 01 30 39 21 20.

SIEVA



Le SIEVA engage une campagne de modernisation de son parc de compteurs. Durant le 1^{er} semestre 2020, des compteurs modernes équipés de télérelèves vont remplacer progressivement, sur la commune de Vigny, les compteurs ancienne génération ne répondant plus aux normes en vigueur.

Piscine de Meulan : dissolution du SIERGEP



Jusqu'au 1^{er} janvier 2020, la piscine de l'Eaubelle de Meulan était la propriété du SIERGEP (Syndicat Intercommunal d'Etude de Réalisation et de Gestion d'une Piscine), c'est ce même syndicat qui avait pris en charge financièrement la construction de la nouvelle piscine en 2016 et son fonctionnement.

Le SIERGEP était constitué de 11 communes des Yvelines membres de la CU GPS&O (Communauté Urbaine du Grand Paris Seine et Oise) et 7 communes du Val d'Oise dont Vigny.

En tant que commune adhérente, Vigny bénéficiait :

- d'un tarif « préférentiel » de 4,60 €.
- dans le cadre des activités scolaires, les classes de l'école (hors classe maternelle) se rendaient à raison d'une fois par semaine sur un trimestre par année scolaire à la piscine pour se familiariser à l'eau.

La commune de Vigny y participait financièrement de façon importante. En 2019 c'est la somme de 21 586 € (soit 19,68 € par habitant) qui a été versée incluant la prise en charge du transport des enfants de l'école à la piscine.

Parallèlement au SIERGEP, a été créée en 2016 la CU GPS&O réunissant 73 communes des Yvelines (dont les communes membres du SIERGEP), communauté urbaine comptant plus de 400 000 habitants.

La CU GPS&O a pris comme compétence obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 les équipements sportifs dont les piscines reconnues comme d'intérêt communautaire. Cette délibération entraînait de fait le retrait de la CU GPS&O du SIERGEP et la dissolution à terme de ce dernier.

Le comité syndical du SIERGEP s'est réuni au mois de décembre dernier et a prononcé la dissolution du syndicat au 1^{er} janvier 2020.

Cette dissolution entraîne pour les 7 communes du Val d'Oise dont Vigny, la fin des prestations d'accès à la

piscine pour les groupes scolaires, et la fin du tarif « préférentiel ».

Ce sujet avait déjà été évoqué en conseil municipal et en conseil d'école. Cette dissolution était donc prévue depuis plusieurs mois, mais nous ne maîtrisons pas le calendrier de cette délibération, et nous avons toutes les peines à avoir de la visibilité.

Pour les communes du Val d'Oise, trois options étaient possibles moyennant une indemnité « nette » de mise à disposition, une fin d'accès fin juin 2020, ou 2021, ou 2022.

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal a voté une fin d'accès au 30 juin 2020.

Nous sommes tous convaincus que l'apprentissage de la natation à l'école est nécessaire et indispensable. Mais il faut aussi savoir qu'en fonction du lieu de scolarité de l'enfant, il ne bénéficiera pas du même apprentissage de la natation pour deux raisons essentielles : une répartition des installations sportives très inégales sur le territoire national, le coût financier.

La municipalité a pris d'une part contact avec la directrice de l'école afin de préparer les choses pour la rentrée de septembre 2020, d'autre part il paraît important que le prochain conseil communautaire qui sera élu après les élections municipales engage une étude et une réflexion sur l'ensemble du territoire du Vexin qui ne dispose pas d'un tel équipement.



Aimée de Coigny à Vigny

Aux derniers jours de la douceur de vivre, une duchesse de vingt ans, Aimée de Coigny, rebelle à l'étiquette de la cour de Louis XVI, jolie, spirituelle et voltairienne, partageait l'enthousiasme de son amant, le beau Lauzun, pour les idées nouvelles. La Révolution emporta la cour, la monarchie, Lauzun, la douceur de vivre, et la duchesse emprisonnée à la prison Saint-Lazare manqua de peu d'y laisser sa tête. Dans la même prison, sa grâce inspira le poète André Chenier, un des premiers romantiques qui, avant de partir pour l'échafaud (c'était la terreur) lui offrit le manuscrit de l'ode à la jeune captive (dont voici des extraits) :

*Ainsi, triste et captif, ma lyre toutefois,
S'éveillait, écoutant ces plaintes, cette voix,
Ces vœux d'une jeune captive ;
Et, secouant le faix de mes jours languissants,
Aux douces lois des vers je pliais les accents
De sa bouche aimable et naïve.*

*Ces chants, de ma prison témoins harmonieux,
Feront à quelque amant des loisirs studieux
Chercher qu'elle fut cette belle :
La grâce décorait son front et ses discours,
Et, comme elle, craindront de voir finir leurs jours
Ceux qui les passeront près d'elle.*

Aimée de Coigny (1769-1820) était l'arrière petite nièce du Maréchal de France François de Coigny. Aimée était très liée à Sophie de Condorcet^[1], confidente de Talleyrand. Conspiratrice tenace et désintéressée, grandeoureuse, ruinée par ses maris et ses amants, Aimée de Coigny mourut à cinquante ans.

Un an avant sa mort, en réponse à une question de Napoléon : *Madame de Coigny, vous aimez toujours autant les hommes ? Oui, Sire, surtout lorsqu'ils sont bien élevés !*

Le château de Vigny a vu les jours heureux de l'enfance d'Aimée de Coigny auprès de la princesse de Rohan-Guéménée, exilée de la cour. Elle revint à Vigny en 1813 pendant 6 mois avec Monsieur de Boisgelin^[2].

Aimée de Coigny avait beaucoup écrit mais bien peu avait été publié. Au sujet de son enfance, dans ses mémoires elle écrivait :
« Je veux me rappeler les impressions que m'a fait éprouver le séjour de Vigny. C'est le seul endroit où l'on ait conservé mémoire de moi depuis mon enfance.

On voit encore mon nom écrit sur des murs, des êtres vivants parlent de ce que je fus, enfin là je me crois à l'abri de cette fatalité qui semble avoir attaché près de moi un spectre invisible qui rompt à chaque instant les liens qui unissent mon existence avec le passé et qui efface la trace de mes pas. Je retrouve à Vigny tout ce qui, pour moi compose le passé et j'acquies la certitude d'avoir été aussi entourée d'intérêts doux dans mon enfance et de quelques espérances dans ma jeunesse. Voilà la chambre de cette amie qui protégea mes premiers jours, je vois la place où je causais avec elle, où je recevais ses leçons. Voilà les petits fossés que je trouvais si grands et le saule que mon père a planté au pied de la tour de sa maîtresse. Hélas ! Sa maîtresse, à la distance d'une chambre, git là, dans la chapelle, derrière le lit qu'elle a si longtemps occupé et où peut-être elle a rêvé le bonheur ! Ah ! Mon père, lors de ce dernier voyage à Vigny, était vivant et la douce idée de sentir encore son cœur

^[1] Monsieur Robert Gérard possédait une correspondance importante entre Sophie de Condorcet et Aimée de Coigny. Monsieur Robert Gérard était propriétaire du château de Villette à Condécourt, il possédait aussi un hôtel particulier place François 1^{er} à Paris, il avait été aussi président de la compagnie générale des eaux. D'un premier mariage, Aimée de Coigny mit au monde un enfant qui mourut âgé de cinq à sept ans et fut enterré dans le jardin de Sophie de Condorcet, au château de Villette, où Monsieur Gérard a retrouvé son crâne.

^[2] Le marquis Bruno de Boisgelin était officier de marine et pair de France. Sous l'empire il s'efforça de favoriser le retour des Bourbons avec notamment Aimée de Coigny et Talleyrand.

Aimée de Coigny à Vigny (suite)

battre contre le mien embellissait pour moi un avenir où il n'est plus !

Ces grands arbres, sous lesquels mon enfance s'est écoulée, qui ont reçu sous leur ombre protectrice mes parents, le duc de Fleury, un moment même Monsieur de Montrond, après un espace de dix-huit années je les revoyais, j'étais sous leur abri ! J'habitais cette même chambre verte où les mêmes portraits semblaient jeter sur moi le même regard ! Eux seuls n'ont point changé ! Les rossignols de Vigny nichent dans les mêmes arbres, les hiboux dans les mêmes tours ; moi j'ai la même chambre, et le vieux Roland et sa femme habitent le même pavillon !

Quel charme est donc attaché à ce retour sur la vie, quelles émotions me saisit en montant ce vieux escalier en vis ? Pourquoi la vue de ces meubles vermoulus, de ce billard faussé, de cette grande et triste chambre à coucher, fait-elle couler les larmes de mes yeux ? O existence ! Tu n'attaches que par le passé et tu n'intéresses que par l'avenir ! Le moment présent, transitoire et presque inaperçu, ne vaudra que par les souvenirs dont il sera peut-être un jour l'objet ! Mon nouveau séjour à Vigny a laissé aussi dans mon cœur des traces qui me sont chères. Mon âme, réunie à celle d'une noble créature, se sentait relevée et mise à sa place. J'étais devancée et soutenue dans une voie où notre guide était à l'honneur. Le temps, employé avec ordre mais sans monotonie, coulait avec une extrême rapidité entre la promenade, la lecture, la chasse et la conversation ? »

Aujourd'hui, il ne subsiste aucune trace des passages d'Aimée de Coigny. La chapelle intérieure du château où reposait, en 1813, la princesse-de Rohan-Guéménée, a été supprimée au XIX^{ème} siècle. La princesse repose au cimetière de Vigny. La chambre verte, qui fut celle de la « jeune captive », a disparu. Une maison du XVI^{ème} siècle, dans le parc, a probablement été celle du vieux Rolland, dont elle parle.

Il subsiste l'allée de tilleuls qui ont vu Aimée de Coigny jouer, enfant, passer au bras du duc de Fleury, puis de Casimir de Montrond, puis de Bruno de Boisgelin. Pierre de Kervéguen a connu dans son enfance le saule que le père d'Aimée avait planté au pied



Château de Vigny au XIX^{ème} siècle

« de la tour de sa maîtresse », et l'a vu mourir.

Dans le parc de Vigny, dans les escaliers en vis dont elle a gravi les marches, comme sur sa tombe délaissée au milieu des siens, on sent encore très proche le souvenir d'Aimée de Coigny.

Dans ses mémoires Aimée de Coigny écrivait encore au sujet du Général chouan Georges Cadoudal :
« Les campagnes étaient désertes (été 1813), les champs couverts de blé mûr paraissaient une calamité, à voir les êtres faibles occupés à rentrer les moissons. La France n'était plus peuplée que de veuves et d'orphelins en bas âge. Tel était l'état où la réduisait la gloire des armes, que tous les bras qui pouvaient les porter lui manquaient et qu'il n'y restait plus que ceux de la vieillesse et de l'enfance. Les bals du dimanche n'étaient composés que de femmes. Bonaparte avait fait disparaître les artisans, les pères, les époux, les laboureurs ; il en avait fait des soldats qui, pour ravager les champs des étrangers, avaient abandonné les leurs.



Parc du château de Vigny

Aimée de Coigny à Vigny (suite)



Georges Cadoudal

Nous faisons quelques fois ces remarques devant l'abbé Desnoyelles, chapelain du château, l'homme fort attaché à la princesse de Guéméné, qui l'avait connue dans les temps les plus dangereux de la Révolution. Cet abbé avait été moine, par conséquent mauvais prêtre ; mais il était bon homme, dévoué à ceux qu'il aimait, ayant la Révolution en horreur et regardant l'Empereur comme un parvenu. Il avait été gravement compromis dans le procès de Georges Cadoudal et avait donné refuge pendant deux jours, dans le château de Vigny, à Georges Cadoudal et à Armand de Polignac alors son aide de camp, au moment où ils étaient le plus chaudement poursuivis.

Thiers et Chenier : En 1861, Adolphe Thiers est venu avec sa femme à Vigny. Ils ont été reçus au château par le propriétaire de l'époque Monsieur Paul Poictevin. Pourquoi choisit-t-il de séjourner au château ? Peut-être s'est-il souvenu que son parent, le poète André Chenier, avant de monter sur l'échafaud, avait dédié une ode à Aimée de Coigny. Peut-être voulait-il voir l'endroit où Aimée de Coigny a passé son enfance.

La femme d'Adolphe Thiers s'appelait Elise Dosne, c'était la fille d'Eurydice Dosne. Eurydice était l'égérie d'Adolphe mais aussi sa maîtresse - son mari était très complaisant. Avec l'accord d'Eurydice, Adolphe épousera Elise mais il aura aussi une liaison avec Félicie, la deuxième fille de Madame Dosne.

UNE ANECDOTE

En 1900, l'instituteur de Vigny, Monsieur Théodore Canar écrit :
« On raconte, ici, que Thiers était constamment surveillé par un mouchard de l'empereur. Un jour, que Thiers se rendait à la poste où il fit l'emplette de timbres, un commerçant lui dit comment ! Vous léchez le derrière de l'Empereur !! (Car Monsieur Thiers apposait un timbre sur sa lettre) non répondit-il je le dégomme ».

Jean Fertier



Mademoiselle Dosne

Collège Roland Vasseur



Le collège Roland Vasseur de Vigny version 2019-2020 est composé de 490 élèves répartis dans 18 classes.

Ils peuvent compter cette année sur une équipe pédagogique, administrative et d'entretien au complet. En effet, 32 enseignants, 4 AVS (Auxiliaire de Vie scolaire), 6 assistants d'éducation notamment sont mobilisés pour leur réussite. Pour preuve, les résultats au Diplôme National du Brevet ne cessent de progresser. En Juin dernier, le taux de réussite a atteint 93,6 % contre 92,6 % l'année précédente.

Cette année encore, toutes les équipes du collège mettent à disposition des élèves tous les outils pour leur réussite scolaire.



Le collège permet aux élèves de participer à diverses activités au sein de l'établissement : un club jardin, un club d'improvisation, un ensemble musical, un club d'anglais, un club technologie ainsi qu'un club relaxation qui vient d'ouvrir cette année.



Un club propose aussi aux élèves d'assister à des rencontres de handball.

Comme chaque année, de nombreuses sorties et séjours sont prévus pour les élèves : un séjour à Toulouse à la Cité de l'Espace et Airbus, une visite de la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette, le Museum d'Histoire Naturelle de Paris, un voyage en Bourgogne, un séjour linguistique à Madrid, un séjour APPN, une visite à la carrière de Vigny entre autres.

Des rencontres avec des professionnels sont aussi au programme afin de préparer et sensibiliser les élèves à divers métiers. Les professeurs de 3^{èmes} organisent, en plus des stages en entreprise, des rencontres et stages pour permettre aux élèves d'élaborer un projet professionnel solide.

Sur le niveau 5^{ème}, le projet CAP'S attitude permet aux élèves de développer des compétences psychosociales à travers divers ateliers tel que la gestion de la pression d'un groupe, l'influence ou encore la gestion de la colère.



Une année à l'école...

Classes PS-MS-GS-CP



Chaque mois, les élèves de PS, MS, GS et CP sont ravis d'être accueillis à la bibliothèque de Vigny.

A cette occasion, ils peuvent écouter une histoire préparée spécialement pour eux par les responsables de la bibliothèque et emprunter des livres.

Cette sortie mensuelle ne pourrait pas avoir lieu sans la participation active des parents pour nous accompagner, nous les en remercions !

Catherine Dartois

La classe de CE1/CE2 fait partie, avec la classe de CP/CE1, d'un projet sur la nature et la biodiversité.

Le Parc Naturel du Vexin et le Bois Gourmand vont accompagner ces deux classes dans ce projet en intervenant au sein des classes par des ateliers sur différentes thématiques (plantes sauvages, encres végétales, étude du sol...). En octobre, nous sommes allés étudier la biodiversité du Parc.

Après une visite au musée de la moisson et de la maison du pain, les enfants ont pu comprendre le chemin de la graine à la fabrication du pain. Dans le jardin pédagogique de l'école, ils pourront étudier le cycle de vie des plantes de la graine aux fruits.

D'autres sorties sur ce thème sont prévues au PNR, au Bois Gourmand et à la Roche Guyon.

Aurélié Pardot-Jacques



Classe CP-CE1



La classe de CP-CE1 a comme fil conducteur cette année la nature.

Grâce à Sophie Pailla notamment nous entretenons naturellement le jardin pédagogique de l'école. Les enfants apprennent à connaître une multitude de variété de graines et leur utilité. Grâce à de nombreuses sorties dans le Vexin les enfants ont pu apprendre à jardiner au naturel, les grands principes de la moisson ou encore à fabriquer du pain.

Mathilde Nicolaou



Classe CM1-CM2

Le vendredi 28 septembre, la classe de CM1/CM2 ont participé au festival Ces'arts à Vigny.

Le matin, les enfants ont assisté à un spectacle et l'après-midi ils ont participé à différents ateliers : calligrammes, un stand sur les différentes graines et plantation dans un potager, ou un stand expliquant les rôles et fonction de l'ONF (Office National des Forêts) pendant lequel les enfants ont fait un jeu de rôle.

C'était une journée très agréable.

Lydie Bour



Une nouvelle vie pour Laurence Flament

Eh oui Laurence va nous quitter fin février pour prendre une retraite bien méritée.



Le début de sa vie professionnelle elle ne l'a pas fait auprès des enfants mais en tant que secrétaire à l'entreprise des pains Turner qui se trouvait au bout de la ZAE de la Croix Jacquobot.

C'est en décembre 1997 qu'elle a rejoint l'école maternelle en remplaçant Léonce Dychus qui partait elle aussi à la retraite. Quelques années plus tard la mairie a pris en charge sa formation ainsi que celle de Béatrice Fouques afin de leur permettre de passer leur diplôme d'ATSEM ainsi que le BAFA.

Laurence aura travaillé avec 7 instituteurs dont certains noms vous évoqueront des souvenirs : Martine Lefèvre, Dominique Quicampoix, Marie-Christine Lécuyer (qui a eu Lydie Bour pour sa décharge durant une année), Véronique Fischer et cette année Marine Gomez et Marceline Ceré.

Elle aura aussi connu tous les rythmes scolaires ; école le samedi matin, école le mercredi matin et bien évidemment notre fonctionnement actuel.

Elle aura participé à 23 kermesses !

Mais ce que l'on peut dire avant tout de Laurence c'est qu'elle est toute douce, bienveillante et patiente avec les enfants dont elle a pu s'occuper. Elle aura été un excellent bras droit pour la maitresse dans l'organisation des bricolages, de la peinture. Elle a appris à un bon nombre de nos enfants à faire leurs lacets, à attacher leur manteau... C'est aussi elle qui surveille les petits loulous lors de la sieste.

Avec Béatrice, Céline (une ancienne élève de Laurence) et Aurélie elle accueille les enfants à la garderie du matin et/ou du soir, et ensemble elles surveillent la cantine.

Pour ses collègues Laurence est quelqu'un de très souriante, toujours de bonne humeur et n'hésitant pas à donner de son temps pour les plus jeunes, les stagiaires.

Nos ATSEM à Vigny sont unies, soudées et solidaires et nos enfants ont beaucoup de chance.

Nous souhaitons à Laurence de profiter de cette retraite bien méritée et ce sont ses petits enfants qui seront heureux d'avoir une grand-mère plus disponible.

Événements

Les anciens témoignent



16 novembre

Un bel après-midi chargé d'émotions et de souvenirs pour cette manifestation des anciens témoignent

70 personnes avaient répondu à l'invitation de la commission Environnement et Patrimoine pour écouter les seniors du village nous parler de la vie quotidienne à Vigny pendant la deuxième guerre mondiale mais aussi l'après-guerre, les transports, sans oublier la libération...

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

6-7 décembre

Cette année encore le Téléthon a eu lieu en même temps que le marché de Noël. La vente d'objets au collège est toujours très attendue par les collégiens et rapporte une recette non négligeable, quant aux sapins nous en avons vendus 43.

Le reversement des bénéfices à l'AFM est du même ordre que l'an dernier soit un peu plus de 900 €.

Nous remercions toutes les personnes qui participent de près ou de loin et qui font preuve de générosité pour ce bel événement.



22 novembre

Le théâtre de l'Usine présente : la demande en mariage et l'ours, 2 farces comiques écrites par Tchekhou

Dans la salle des fêtes de Vigny, plus de 70 personnes ont assisté à la représentation. Le public a été enchanté et a pu discuter avec les comédiens après le spectacle lors du pot offert par la commune.

Noël des enfants

Comme chaque année les enfants de Vigny âgés de moins de 7 ans étaient invités avec leur famille à la fête de Noël organisée par la municipalité.



Cette année nous avons accueilli un magicien qui par ses tours de magie formidables a passionné les enfants. En fin de spectacle les enfants ont appelé le Père Noël qui par « magie » est arrivé dans la salle, s'est installé dans son grand fauteuil et a commencé à distribuer les cadeaux aux enfants sages.

Des enfants sages il y en avait beaucoup.....112 ! Pour terminer cette belle soirée dans la salle aux miroirs un très beau buffet concocté par Brigitte et Christelle, les attendait. Nous avons aussi fait revenir « Un tour à Biclou ». C'est un manège de vélos qui ne peut tourner que si l'on pédale collectivement.



De plus il est animé de façon géniale par deux cyclistes dynamiques et très rigolos.

La société PARISAX à Vigny nous avait prêté de superbes tables de maquillage et donné du matériel pour maquiller les enfants. Aussi les enfants pouvaient ressembler à un papillon, à un tigre, un clown, grâce aux mamans bénévoles qui les ont maquillés toute la soirée. Merci à toutes !

Ce fut encore une très belle fête de Noël !

Le Père Noël à la cantine

Le jeudi 19 décembre la cantine était très joliment décorée car le Père Noël était attendu.



Tous les enfants de l'école, les instituteurs et les ATSEM sont invités ce jour-là par la mairie. Après un délicieux repas de fête, le Père Noël a fait son apparition dans



ses beaux habits et a distribué des chocolats et des bonbons à tous les enfants. Les élèves de CM2 nous ont fait la surprise de nous interpréter une



chanson de Noël en anglais « Merry Christmas ». Ils ont été fort applaudis par nous tous. Ce fut un moment très festif apprécié par les petits et les grands.



23^{ème} marché de Noël de Vigny

Le traditionnel marché de Noël de Vigny s'est tenu les 7 & 8 décembre 2019 pour sa 23^{ème} année.

Il est devenu et est un événement festif incontournable de fin d'année dans le village. C'est dans une ambiance chaleureuse qu'une cinquantaine d'exposants sont venus présenter leurs fabrications artisanales et produits de terroir. Idéal pour trouver un cadeau de fin d'année ou agrémenter le repas de Noël.

Le samedi ce marché est accompagné du Téléthon avec une vente de sapin de Noël et de vin chaud.

Même le Père Noël est venu nous rendre visite le samedi pour prendre une photo au profit de l'école primaire

de Vigny et le dimanche distribuer des bonbons.

C'est grâce à de nombreux bénévoles de Vigny Loisirs et à la Mairie que ce marché de Noël se voit parer de décorations féériques pour entrer au cœur de la magie de Noël. Vous pouvez même y donner votre touche de Noël en participant à cette préparation.

Avec tout cela pour vous donner envie, nous vous donnons rendez-vous pour le 24^{ème} marché de Noël de fin 2020.

L'équipe de Vigny Loisirs

Le festival du conte



Une convention de partenariat a été signée entre la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre) et Cible 95 (Coopération Inter Bibliothèques pour la Lecture et son Expansion en Val d'Oise).

Grâce à quoi une meilleure coordination, des échanges entre bibliothèques, des formations sont proposées aux bibliothécaires par Cible 95 avec le soutien de la BDVO. Cette association organise chaque année le « Festival du conte dans le Vexin ». Afin de marquer ce nouveau partenariat Cible 95 nous a offert



un spectacle de conte et c'est notre commune qui a été choisie pour l'accueillir. C'était un spectacle de qualité animé par une conteuse professionnelle qui a emmené une soixante dizaines de spectateurs, enfants et adultes en ballade dans la forêt en compagnie du petit chaperon rouge et d'animaux bien sympathiques.



Association Sportive du Vexin

Siège social : Mairie de Marines - place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

L'AS Vexin est né de la volonté des dirigeants des clubs de football de nos villages qui en fusionnant permettent la pratique du football dans toutes les catégories d'âge.



SAISON 2019/2020

L'AS Vexin accueille les enfants garçons et filles de 5 à 11 ans sur les stades de Marines, Nucourt, Sagy et Vigny.

Les garçons de 12 à 19 ans s'entraînent sur le stade de US.

Les filles de 12 à 19 ans sur le stade de Marines.

Cette saison, notre club a continué à développer son offre de football à toutes les tranches d'âge :

Vétérans +45

Vétérans

Seniors

Garçons -19 ans

Garçons -17 ans

Garçons -15 ans

Filles -18 ans

Filles -13 ans

Et les équipes de football à effectif réduit de 5 ans à 11 ans.

Toutes ces équipes participent aux différents championnats organisés par la Fédération Française de Football tout au long de la saison.

Pour encadrer ces jeunes chaque année le club envoie ses éducateurs en formation dispensée par la FFF.

Cette saison notre équipe U15 a terminé première de son championnat bravo et merci aux jeunes et à nos dirigeants qui encadrent cette équipe.

L'aide de nos communes est précieuse malgré des moyens limités mais celles-ci sont toujours à l'écoute de nos difficultés et essaient de nous aider dans la mesure de leurs moyens.

Pour nous permettre de nous développer, nous organisons plusieurs manifestations qui nous permettent de financer nos formations, ventes de sapins à Noël, les lotos à Vigny et à Marines.

En cette période de vœux L'AS Vexin vous souhaite une bonne et heureuse année.

Jean-Michel LE NOURS
Président



Le tout nouveau court, rénové en 2018, a permis le déroulement des compétitions dans les meilleures conditions avec de très bons résultats.

En dehors des cours de notre école de tennis, il est mis à disposition des adhérents pour échanger des balles et

pratiquer en toute sérénité ce beau sport.

Tout au long de l'année, TC VIGNY organise plusieurs manifestations, de l'après-midi adhérents à son traditionnel et renommé tournoi merguez de juin en passant par son tennis galette de janvier et sa soirée annuelle prévue le 28 mars.

Vous avez envie de pratiquer le tennis ? Alors, n'hésitez pas à venir rejoindre le TC Vigny.

Pour tout renseignement :
tc.vigny@fft.fr ou **06 14 65 83 58**

Vous pouvez aussi nous retrouver sur
www.facebook.com/tc.vigny



Vigny Loisirs, créateur d'événements

L'objectif de Vigny Loisirs est de « créer du lien » entre les habitants, tant au niveau des animations, que des activités.

L'animation de notre village a toujours été au cœur de Vigny Loisirs. Les années se suivent, et les manifestations perdurent (marché de Noël, brocante, soirées dansantes...). Dans un souci de renouvellement, de nouvelles animations ont également été proposées, telles que la journée pétanque, ou la soirée loto... Pour cette nouvelle saison, nous proposons la création d'un **marché artisanal, gourmand et terroir**, en lieu et place de la brocante (17 mai). Bien sûr, les vignerons pourront toujours exposer leurs objets à vendre sur la partie « brocante » de ce marché.

Vigny Loisirs, c'est aussi des activités de sport et de loisirs :

Côté « sport » : aux traditionnelles activités (gym, zumba, qi gong...) se sont ajoutés, en 2018, le **pilate** et le **badminton**, et en 2019 le **krav maga** (self-défense).

Côté Loisirs : Vous pouvez sortir avec un groupe sympathique « **Vadrouille et Découvertes** », pour aller au théâtre, bowling, visiter un monument ..., ou simplement randonner.

Vous pouvez aussi découvrir des vins grâce au **cercle des œnophiles**, ou pratiquer la **couture** que vous soyez débutant(e) ou confirmé(e).

Côté culture : La **médiathèque** vous accueille les mercredis après-midi, et les jeudis et samedis matin. Avec l'ouverture, cette saison, d'une **ludothèque**, avec démonstrations et prêts de jeux de société pour ravir petits et grands, dans une ambiance familiale.

Venez nous rejoindre, en tant qu'adhérent, ou bénévole et vivre avec notre commune.



Ecole de Sabre Kusanagi Une aventure humaine au service des autres

Ludothèque de plus de 50 jeux et des maîtres de jeu disponibles : joueurs occasionnels ou passionnés, de vrais experts du jeu vous accueillent pour vous guider, vous conseiller ou vous initier aux jeux de rôles ou de plateau.

Petite enfance : développement moteur et complicité parentale. 1h d'activité physique sous forme de jeux qui permet de renforcer les liens parent-enfant où le parent se renforce musculairement tout en développant son petit.



Seniors : atelier équilibre.

Depuis l'année dernière les seniors se retrouvent le vendredi matin pour une séance réparatrice de réappropriation du corps et de l'équilibre afin d'éviter des chutes accidentelles si préjudiciables.

Sports de combat : judo, self-défense et chanbara. Sur les traces de nos champions nationaux, affiliée à la FFJDA et dotée d'enseignants de haut niveau, l'Ecole de Sabre a produit un champion d'Europe et chaque année des médailles nationales.

Cette année encore coup de chapeau à Valentin Enée, médaillé de bronze en coupe de France et en compétition internationale face aux autres européens et aux japonais.

Académie Jedi : le fun à l'état pur.

Sabre laser tous les dimanches matin pour les adultes et les grands à partir de 14 ans et pour les enfants sous forme de stage d'une semaine pendant les vacances, les yeux dans les étoiles.

Arts Martiaux : sabre japonais.

Toutes ces activités sont issues du noyau historique de l'Ecole de Sabre constitué par les représentants français d'une authentique et très ancienne école japonaise qui, depuis des temps immémoriaux, forme de véritables guerriers avec le précepte de mener une vie tournée vers le service aux autres.

Anne, Bernard, Stéphane et Jean-Pierre, 14 ans de pur bénévolat auxquels s'est joint Antoine en professionnel vous souhaitent une bonne année 2020 à tous !



Contact : 01 30 39 29 78 ou kusanagi@ecoledesabre.fr www.ecoledesabre.fr



L'APEV 95

(Association des Parents d'Élèves de Vigny)

L'association de parents d'élèves de VIGNY (APEV 95) existe depuis 2016.



Gérée par une équipe dynamique et motivée, elle a à cœur de soutenir financièrement l'école dans ses projets pédagogiques et de créer du lien entre les familles de l'école de Vigny.

En 2019, l'APEV a organisé son traditionnel carnaval et participé à la grande fête des push cars. Elle a rassemblé parents et enfants pour



une soirée halloween conviviale et chaleureuse le 31 octobre.

Pour cette année scolaire 2019/2020, elle va financer chaque projet de classe à hauteur de 35 % de la somme totale du projet.

Cette action est possible grâce aux recettes du marché de Noël et de la kermesse mais surtout par la



participation bénévole de chacun pour que ces événements soient réalisables.

Toute l'équipe vous souhaite une excellente année 2020 remplie de joie et moments conviviaux autour de nos enfants.

Nathalie Lecanu et les membres du bureau et du CA de l'APEV



Des nouvelles du clocher

Les travaux de mise en sécurité du clocher vont bientôt commencer.

Il fallait attendre la signature de la convention tripartite entre l'ASSAUREV (Association pour la SAUVegarde et la Restauration de l'Église de Vigny), la Mairie et la Fondation du Patrimoine. C'est enfin chose faite depuis le 18 janvier, puisque c'est au cours des vœux du maire que cette convention a été signée.

Il était nécessaire d'obtenir l'accord de la Fondation du Patrimoine pour pouvoir faire bénéficier les donateurs qui financeront les travaux de restauration du clocher, des déductions fiscales autorisées en matière de dons.

Le montage de ce dossier a été plus long que prévu, et l'ASSAUREV va maintenant pouvoir mobiliser les habitants en faveur de ce projet, nous attendons vos adhésions. L'association est ouverte à tous ceux qui voudront bien nous aider pour collecter le maximum de fonds, sachant que la réfection du clocher est estimée à plus de 310 000 €, et que ce n'est que le début de la restauration.



Plus les habitants seront associés à ce projet par la participation aux animations créées autour de notre patrimoine, concerts, chorale, expositions... Plus nous aurons de chance d'obtenir le financement de la Fondation.

Pour rejoindre l'ASSAUREV

Anick de TRAVERSAY : 06 09 86 68 86
Alain CAILLIOT : 06 78 70 39 58
Marie-France PAVIOT : 06 13 22 02 07

Pour faire un don :

- **soit par chèque** à l'ordre de la fondation du patrimoine, pour l'église de Vigny, à déposer à l'ASSAUREV - Mairie de Vigny.
- **soit par virement** sur le site de la Fondation du Patrimoine dans l'espace dédié : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/eglise-saint-medard-de-vigny>.



Le personnel administratif de la mairie



Michèle Paez
Secrétaire de mairie

46 ans au service de la commune.

Souriante, discrète, toujours à l'écoute Michèle Paez assure le secrétariat de mairie depuis 1974.

Titulaire d'un bac G1 elle est recrutée par Yves de Kervéguen, a travaillé pour Annick de Traversay, avant de suivre Robert de Kervéguen dans son premier mandat de Maire. Un beau parcours qui prendra fin en juin pour une retraite bien méritée. Véritable encyclopédie de la mairie, Michèle connaît tous des dossiers, assiste et conseille les élus dans leurs tâches, élabore les documents administratifs, gère les affaires courantes, accueille et renseigne la population...

C'est un rouage indispensable au bon fonctionnement de la mairie qui requiert autonomie, initiative et discrétion pour travailler en pleine confiance avec le Maire. Ce poste entraîne aussi des contraintes particulières comme la présence aux conseils municipaux le soir, aux cérémonies d'état civil souvent le samedi, comme les mariages, et aux scrutins électoraux, le dimanche. Il n'est pas rare de voir encore de la lumière dans son bureau tard le soir.

Pas sûr que la retraite la comble, même si elle s'occupera davantage de ses petites filles et élargira ses espaces de loisirs culturels et sportifs, la commune et ses habitants lui manqueront, elle qui s'est dévouée pour répondre aux attentes nombreuses de la population.



Sylvie Bringer
Adjoint administratif,
chargée de la comptabilité

33 ans au service de la commune, cette native de Vigny a été embauchée par monsieur Martin.

Munie d'un bac G2 elle a commencé par un emploi à la Caisse d'Épargne, où elle est restée 8 mois avant de se retrouver dans une période de chômage de plus d'un an, alternée de missions à la Trésorerie de Vigny. C'est ainsi qu'elle s'est faite connaître de la mairie.

Dès le début de son activité elle a été affectée à la comptabilité de la commune. Elle prépare le budget, (5,7 millions d'Euros) gère les comptes, se félicite d'une trésorerie « souple ». Elle s'occupe aussi de la partie administrative de la gestion du personnel : fiches de paie, déclarations sociales pour les 14 salariés de la commune en comptant les ATSEM des écoles et le personnel de cantine.

Il faut aussi savoir que Sylvie est détachée une journée par semaine pour la comptabilité du SMIRTOM et s'occupe également du Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire (SIRC) : Guiry, Théméricourt, Vigny.

Elle contrôle et suit avec rigueur dépenses et recettes, participe à la réunion du vote du budget avec les élus en mars, suit les relations avec la préfecture et le trésor public. Sa rigueur et son sérieux, assurent aux administrés, une bonne gestion de leurs impôts communaux.

Portrait

René Lokocki



Président de l'amicale des anciens combattants de Vigny, la Fraternelle, René Lokocki a connu la vie militaire pendant 15 ans, avant de devenir ingénieur dans la vie civile.

Vous le connaissez sûrement tous de vue, personnage présent dans Vigny chaque jour sur son vélo. A 82 ans René a derrière lui une vie bien remplie au service des autres.

Tout d'abord une carrière militaire dans l'armée de l'air, comme radio-navigateur jusqu'en 1966, date à laquelle il rencontre Carol qui deviendra son épouse et le suivra jusqu'à Tahiti. Mais la vie militaire a ses inconvénients pour une épouse, absences répétées, déménagements et après 15 ans et demi de service, René accède à la vie civile comme ingénieur d'affaires dans une société d'électronique. C'est en 1973 que la famille s'installe à la Gaudière, 3 enfants déjà et des jumeaux quelques années plus tard.

Impliqué dans la vie de la commune, René Lokocki devient Président du foyer rural, avant de s'investir comme diacre dans le diocèse et maintenant dans la paroisse. Depuis près de 15 ans il est Président de l'association fraternelle des anciens combattants de Vigny et il y a 10 ans il prenait aussi la présidence de la fédération des associations des anciens combattants du canton de Vigny, remplacé depuis l'année dernière par Max Levesque.

Toujours prêt à rendre service il se consacre désormais à la paroisse, après avoir soigné avec dévouement son épouse disparue l'an dernier.

Présent lors des cérémonies de commémoration du 8 mai et du 11 novembre, avec le groupe des anciens combattants de Vigny il ranime aussi la flamme de l'Arc de Triomphe tous les 2 ans, organise des sorties, témoigne auprès des plus jeunes de son engagement. Un ancien qui mérite respect et reconnaissance des villageois.

Nouvelle secrétaire

Mme Isabelle DEPEAUX-JAMET prendra ses fonctions à la mairie de Vigny le 9 mars 2020.

Ils se sont distingués...

Deux vexinois reçoivent les « ÉCO-DEFIS » du PNR

Depuis quelques années le PNR a lancé auprès des entreprises du Parc, un challenge, les Éco-défis pour les sensibiliser au développement durable.

L'édition 2018-2019 a mis en avant, huit thématiques déclinées en 81 défis à relever au choix sur : l'énergie, les transports, les achats, les déchets, les emballages, l'eau, la biodiversité et la

sensibilisation 16 lauréats ont été récompensés, dont deux entreprises vignoises : le **Campus Vigny** et son dirigeant Sylvain Le Chatton qui a reçu la récompense suprême, l'**Éco-défi d'OR**, pour 5 défis relevés, dans les transports, les achats responsables, les déchets, la sensibilisation et la biodiversité.



Et un **Éco-défi SIMPLE** au **Potager Régal** de Caroline Brunet, pour 3 défis relevés, sur les déchets, les emballages et la sensibilisation.



Implanté au Bord'Haut de Vigny, il regroupe 4 entités :

- **Add-On Consulting** : intégrateur d'infrastructures informatiques, hébergeur et opérateur.

- **M2M Factory** : solutions et services pour la sûreté de l'état.
- **Onyx-Vision** : matériel et système de sécurité.
- **MA2** : architecte de solution en vidéo-surveillance et intrusion.

Tél : 01 34 35 36 90

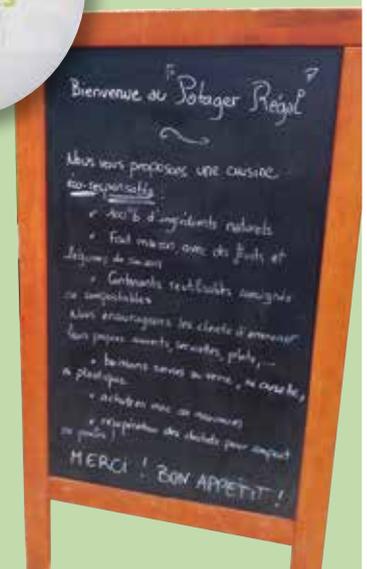


Le Potager régéal

Caroline Brunet propose une cuisine naturelle à base de produits de saison, locaux et bio.

Vous pouvez retrouver sa caravane « le potager régéal » lors de manifestations ou d'événements, principalement sur le Vexin français, ou sur le département du Val d'Oise

Tél : 06 95 78 66 61





Actualité du Conseil

Intercommunal Jeunes (CIJ)

Comme annoncé dans les dernières parutions municipales, Nicolas Lecanu, Raphaël Morel et Bastien Pihan, sont les représentants de notre commune au sein du CIJ.

A ce titre, ils siègent à la commission « Sorties » en compagnie des jeunes de Sagy. Ils se réunissent environ tous les 2 mois pour proposer à l'ensemble des jeunes de la communauté de communes, âgés de 11 à 18 ans, diverses activités.

Deux sorties, actuellement en cours de travail, vont être proposées aux jeunes.

Une sortie s'effectuera en espace extérieur, à la base de loisirs tandis qu'une autre sera réalisée en intérieure, au manoir de Paris.

Vous serez informés de ces sorties afin de pouvoir y participer nombreuses et nombreux !



Depuis l'année scolaire dernière, les enfants qui vont en garderie périscolaire à l'école de Vigny ont la chance de découvrir régulièrement de nouveaux jeux de société, des nouveaux jeux de construction, des malles de déguisements, ...

En effet la Mairie a signé une convention avec « l'Association le Jeu pour Tous ». Cette association forme les ATSEM chaque trimestre aux nouveaux jeux qu'elle vient leur déposer à l'école. Ce renouvellement de jeux est vraiment bénéfique pour nos jeunes enfants.

N'oublions pas que jouer est un besoin fondamental pour l'enfant. Cette activité lui permet de construire sa personnalité, d'avoir confiance en lui, et de connaître ses capacités. Le jeu permet aussi à l'enfant de vivre en société, de développer son imagination et sa créativité.

Un nouveau chef chez les pompiers

Le samedi 16 novembre a eu lieu la passation de commandement du centre d'incendie et de secours de Vigny, à laquelle assistaient les autorités départementales.

A la tête de la caserne depuis 9 ans, le capitaine Michel Corbel a été remplacé par le lieutenant Samy Ben Ouali qui était son adjoint depuis juin 2018.

Le nouveau chef de centre de Vigny, était auparavant adjoint au chef de centre de Bray et Lu.

Il est assisté par l'adjudant-chef Gaël Le Tranquez issu du centre de secours de Magny en Vexin.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein de notre beau village.



Assistantes maternelles agréées par la commune

NOM	ADRESSE	AGRÉMENT CAPACITÉ D'ACCUEIL
BENZIANE (BENMALEK) Fatima-Zahra Tél. : 06 52 37 32 14	6 rue de la Comté - 95450 Vigny	Agrément : 3 M
BOLLE Pascale Tél. : 01 30 39 20 33	15 bis rue Vaillant - 95450 Vigny	Agrément : 4 M
BOURLIER Christelle Tél. : 06 21 00 33 69	1 rue du Général Leclerc - 95450 Vigny	Agrément : 3 M
CATHERINE (GAUDRY) Marie-Josée Tél. : 06 71 64 89 89	50 rue Beaudouin - 95450 Vigny	Agrément : 2 M
GALICE JESSICA Tél. : 07 82 21 23 52	6 rue de la Comté - 95450 Vigny	Agrément : 3 M
GOUGELET (HADJADJ) Martine Tél. : 09 83 22 27 28	6 rue de la Comté - 95450 Vigny	Agrément : 3 M

M : Maternel

Annuaire médical et paramédical

MÉDECIN GÉNÉRALISTE

ANDRIAMBOLASON Dieudonné

41, rue du Général Leclerc
95450 VIGNY

01 34 66 14 04

DENTISTE

UNGER Christophe

10, rue Vaillant - 95450 VIGNY

01 30 39 21 25

CABINET INFIRMIER (SOINS À DOMICILE)

**BESNARD Elisabeth et
PASTRE Aurélie**

20, rue du Général Leclerc
95450 VIGNY

01 34 66 11 67

PHARMACIE DURAND

6, rue Beaudouin - 95450 VIGNY

01 30 39 21 07

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi de 14h30 à 19h15

Du mardi au vendredi de 9h à 12h15

et 14h30 à 19h15

Samedi de 9h à 13h et

de 14h30 à 18h30

OSTÉOPATHIE

LAAGE Marie

9, rue des Saules - 95450 VIGNY

06 47 79 48 87

mlaage.osteof@gmail.com

VINCIGUERRA Fabien D.O.

Enseignant au collège ostéopathique
européen

28, rue de la Croix Jacquebot
95450 VIGNY

01 34 66 13 11

07 71 25 14 38

PÉDICURIE / PODOLOGIE

BOUSQUIERES Maud

28, rue de la Croix Jacquebot
95450 VIGNY

01 34 66 13 11

06 09 77 14 93

RÉFLEXOLOGIE PLANTAIRE, MASSAGE BIEN-ÊTRE

KARAMPOURNIS Pascal

2 bis, rue de Gisors - 95450 VIGNY

06 79 80 95 45



SMIRTOM
DU VEXIN



Distribution des bacs de collecte

Le SMIRTOM du Vexin a conclu un marché avec la société ESE-CITEC afin de poursuivre la distribution des bacs de collecte sur l'ensemble du territoire.

Vous n'avez pas eu vos nouveaux bacs ou vous avez besoin d'un réajustement de volume, répondez à l'enquête de dotation soit :

- par internet : https://enquetebac.citec-environnement.com/smirtom_vexin/

- par téléphone : 0 800 002 617

La société ESE-CITEC vous recontactera afin de déterminer avec vous la dotation la plus adaptée et de fixer un rendez-vous.

La livraison des bacs se fera en porte à porte et contre signature.

Vous devrez être présent ou signaler, lors de la prise de rendez-vous, la personne qui vous représentera pour réceptionner les bacs.

Vos anciens bacs seront repris lors du même rendez-vous pour être recyclés.

Attention :
Pour être repris, vos bacs devront impérativement être vides.



Déchèterie de Vigny

La déchèterie de Vigny accepte les déchets suivants :

- Encombrants, ferraille, carton, bois, végétaux et gravats
- Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (tout objet fonctionnant à l'électricité ou à piles : électroménager, informatique...)
- Ampoules et néons
- Huile de vidange
- Déchets dangereux (pots de peinture, solvants...)

Les apports sont limités à 1 m³ par semaine.

Des autorisations exceptionnelles allant jusqu'à 3 m³ peuvent être accordées en appelant le SMIRTOM du Vexin au minimum une semaine à l'avance au **01 34 66 18 40**.

Lors de leur 1^{er} passage, les usagers doivent se présenter avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Si les conditions sont remplies, l'agent d'accueil crée un badge qui doit ensuite être présenté lors de chaque passage en déchèterie.

Nous vous communiquons les jours de collecte des encombrants pour l'année 2020

Jeudi 2 avril 2020 et **jeu**di 1^{er} octobre 2020

Nous vous rappelons que la collecte des objets encombrants est limitée à 1 m³ par habitation et qu'ils doivent être sortis la veille du jour de ramassage.

Déchets refusés lors des collectes d'encombrants

- Objets dont le poids est supérieur à 50 kg
- Objets dont les mesures excèdent 1,75x1,50x0,50 m
- Gravats, déblais, décombres et autres débris provenant de travaux publics ou privés
- Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (DEEE)
- Produits explosifs (ex : bouteilles de gaz)
- Produits toxiques (batteries, piles, pots de peintures, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts pleins de produits inconnus...)
- Déchets verts et souches d'arbres
- Objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...)

Rappel

Les encombrants font partie des déchets pris en charge dans les déchèteries, tout comme les végétaux, le bois, le carton, les gravats, la ferraille, les DEEE, les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvants...). Ce mode de collecte permet une gestion optimisée des déchets.

Attention la pré-collecte n'intervient pas lors du ramassage des encombrants. Les habitants bénéficiant de ce service pour les autres flux doivent présenter eux-mêmes leurs encombrants aux points de présentation.

Depuis le mois d'août

LA DÉCHÈTERIE EST OUVERTE AUX HORAIRES SUIVANTS :

- Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)

Lundi et samedi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

Mercredi et vendredi de 14h à 17h
Dimanche de 9h à 13h

- Horaires d'été (du 1^{er} avril au 31 octobre)

Lundi, mercredi, vendredi et samedi
de 9h à 12h et de 14h à 19h
Dimanche de 9h à 13h

État civil 2019



NAISSANCES

MILON Eva née le 09 janvier 2019 à PONTOISE (95)
LE CLECH Malone né le 19 janvier 2019 à PONTOISE (95)
LE PODER Erwan né le 09 mai 2019 à MEULAN-EN-YVELINES (78)
GRATAY Cassandre née le 06 juin 2019 à PONTOISE (95)
SOARES DA SILVA Luis né le 29 juin 2019 à PONTOISE (95)
TERROY Mathéo né le 09 octobre 2019 à PONTOISE (95)
Toutes nos sincères félicitations aux heureux parents

DÉCÈS

Monsieur TARALLE François décédé le 08 février 2019 à VIGNY
Monsieur BARTHELET Paul décédé le 06 février 2019 à PONTOISE (95)
Madame DEBOISSY Virginia décédée le 19 février 2019 à PARIS 10 ^{ème}
Madame COQ Pierrette née HERMOUET décédée le 03 mai 2019 à ENNERY (95)
Monsieur BRINGER Maurice décédé le 22 août 2019 à MAGNY-EN-VEXIN (95)
Madame BEAUJEAN Jacqueline née HUGUENIN décédée le 24 août 2019 à VIGNY
Madame LOKOCKI Carol née HARAHAN décédée le 19 novembre 2019 à PONTOISE (95)
Madame AULARD Odette née TUBOEUF décédée le 03 décembre 2019 à L'ISLE-ADAM (95)
Toutes nos sincères condoléances aux familles



MARIAGES

LACHAUME Rémi et VERIN Isabelle le 08 juin 2019
NKOA-FREROT Constant et DIEZ Alexandra le 22 juin 2019
BIOURD Sébastien et MENDES Sophie le 13 juillet 2019
KARABADJA Charles et BENYOUB Fatiha le 31 août 2019
SUEDOIS Johan et LANDTMETERS Anaëlle le 07 septembre 2019
LAUNAY Stéphane et SCHLEICHER Carole le 21 septembre 2019
FEHRENBACH Romain et DELAMALLE Claire le 21 septembre 2019
MOREL Stéphane et DUCHEMIN Fabienne le 28 septembre 2019
YAHIAOUI Abid et HASLUND Mathilde le 19 octobre 2019
COSQUER François et CHO Ka Wai le 07 décembre 2019
Tous nos meilleurs vœux aux jeunes époux

NOUVEAUX HABITANTS

Monsieur et Madame GLAOUI Michael
Monsieur et Madame DELAFOSSE Bruno
Monsieur LEBLOND Xavier et Mme LAUSBERG Marion
Madame GUILLERMAZ Evelyne
Monsieur GINDRE Denis et Madame HARRAR Katia
Monsieur LAVERRE Alexis et Madame DUCLOS Magali
Madame DOLANT Doriane
Monsieur PIRES CLAUDINO Ant. et Madame DIAS GOMES Alicia
Madame GUSTAVSON Marie
Monsieur DESFONTAINES Paul et Madame KLIHO Sonia
Monsieur et Madame DOMINGUES GIL Antonio
Madame JEGLO Paulette
Monsieur et Madame LEONARD Alan
Nous leur souhaitons la bienvenue

Liste des récipiendaires MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

ARGENT (20 années de services)	VERMEIL (30 années de services)
Madame Séverine PERRIER	Madame Evelyne MACÉ
Madame Céline TAVARES	Monsieur Stéphane GARREAUD
Madame Marie-Laure JORELLE	Monsieur Pascal DELFORGE
Monsieur Jérôme DAUTRIAT	Monsieur Dominique PAON
Monsieur Guy FRANCOIS	

MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE

OR (35 années de services)
Monsieur Didier BOURCE



Moments forts de 2019...





AGENDA Municipal

Dimanche 15 et 22 mars Élections municipales

Dimanche 17 mai Marché artisanal,
gourmand et terroir

Samedi 13 juin Jeux inter villages à Us

Vendredi 19 juin Kermesse de l'école

Retrouvez les dates des séances du conseil municipal
sur le site de la mairie : www.vigny.fr



LES ECHOS DE Vigny

Bulletin de la commune de Vigny

Contact : Mairie de Vigny - Tél. : 01 30 39 21 20

Rédaction : Catherine Danel, Ana Fauvet, Jean Ferlier, Robert de Kervéguen,
Marie-France et Alain Paviot, Marie-France Puget.

Ont participé à ce numéro : Abdelmouneim Benamer, Lydie Bour, Sylvie Bringer,
Isabelle Cot, Catherine Dartois, Claude Dumont, Mathilde Nicolaou, Michèle Paez,
Aurélien Pardot-Jacques, Anick Pertuisot, Antoine Traineau, les associations.

Crédit photos : mairie de Vigny, Claude Dumont, Ana Fauvet, Alain Paviot, Cyril Porté,
les associations.

Conception et réalisation : Ana Fauvet

 **mairie de vigny**

www.vigny.fr

Retrouvez les comptes rendus du conseil municipal et toutes nos publications
dans la rubrique publications communales.

